



ASSUREVER
assure vos voyages

OPTION PROTECTION SANITAIRE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum / personne
Annulation de voyage <ul style="list-style-type: none">• Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie ↳ <i>Franchise</i>• Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température ↳ <i>Franchise</i>	<ul style="list-style-type: none">• Capital similaire au contrat• <i>Similaire au motif médical du contrat</i>• 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne
Assistance rapatriement <ul style="list-style-type: none">• Téléconsultation avant départ• Rapatriement médical (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie)• Retour impossible• Frais hôteliers suite à retour impossible• Frais hôteliers suite à mise en quarantaine• Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie y compris en cas d'épidémie ou de pandémie ↳ <i>Franchise</i>• Prise en charge d'un forfait téléphonique local• Soutien psychologique suite mise en quarantaine• Valise de secours• Aide-ménagère• Livraison de courses ménagères• Soutien psychologique suite à rapatriement	<ul style="list-style-type: none">• 1 appel• Frais réels• 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe• Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits)• Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits)• Similaire au contrat• <i>Similaire au contrat</i>• Jusqu'à 80 €• 6 entretiens par événement• 100 € maximum par personne et 350 € maximum par famille• 15 heures réparties sur 4 semaines• 15 jours maximum et 1 livraison par semaine• 6 entretiens par événement



4

CONDITIONS GÉNÉRALES
ET SPÉCIALES

ASSURANCE VOYAGE L'ÉCHAPPEE BELLE



L'assurance en plus facile.



SOMMAIRE

TABLEAUX DES MONTANTS DES GARANTIES (CONDITIONS SPECIALES).....	2
PRISE D'EFFET ET DUREE DES GARANTIES	4
GENERALITES ASSURANCE & ASSISTANCE.....	4
DISPOSITIONS GENERALES D'ASSURANCE	11
ANNULATION DE VOYAGE	11
BAGAGES	14
INTERRUPTION DE VOYAGE	16
RESPONSABILITE CIVILE.....	17
INDIVIDUELLE ACCIDENT	18
DISPOSITIONS GENERALES D'ASSISTANCE	19
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	19
FRAIS MEDICAUX	22

CONTRAT N° 21097

MULTIRISQUE

LA GESTION ADMINISTRATIVE DE CE CONTRAT EST DELEGUEE A APRIL INTERNATIONAL VOYAGE, SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 516 500 €, INTERMEDIAIRE EN ASSURANCES, IMMATRICULEE :

- AU RCS DE PARIS SOUS LES NUMEROS : 384 706 941,
- A L'ORIAS SOUS LES NUMEROS : 07 028 567 (WWW.ORIAS.FR).

APRIL INTERNATIONAL VOYAGE EST SITUE 26, RUE BENARD, 75014 PARIS, FRANCE.

APRIL INTERNATIONAL VOYAGE EST SOUMIS A L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION (ACPR), SITUEE 61, RUE TAITBOUT, 75436 PARIS CEDEX 09, FRANCE.

LES GARANTIES DE VOTRE CONTRAT, A L'EXCEPTION DES GARANTIES D'ASSISTANCE, SONT REGIES PAR LE CODE DES ASSURANCES FRANÇAIS.

VOTRE CONTRAT SE COMPOSE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES, COMPLETEES PAR VOTRE CERTIFICAT DE SOUSCRIPTION. PARMIS LES GARANTIES DEFINIES CI-APRES, CELLES QUE VOUS AVEZ CHOISIES FIGURENT DANS VOTRE CERTIFICAT DE SOUSCRIPTION, SELON LA FORMULE QUE VOUS AVEZ SOUSCRITE ET POUR LAQUELLE VOUS AVEZ ACQUITTE LA COTISATION CORRESPONDANTE.

LISEZ ATTENTIVEMENT VOS CONDITIONS GENERALES. ELLES VOUS PRECISENT NOS DROITS ET OBLIGATIONS RESPECTIFS ET REpondent AUX QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ.



IMPORTANT

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Pour bénéficier de la garantie "Annulation de Voyage" ou de toutes autres prestations en Assurance du présent contrat, vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement à :

APRIL International Voyage
Service Gestion Clients
TSA 10778
92679 COURBEVOIE CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Fax : +33 1 73 03 41 70
Mail : indemnisation@aprilvoyage.com

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est IMPERATIF de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite APRIL Assistance France préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

Votre contrat : **21097**

APRIL Assistance France 24h/24 et 7j/7

Téléphone depuis la France : 01 41 61 19 26
Fax depuis la France : 01 44 51 16 93

Téléphone depuis l'Etranger : +33 1 41 61 19 26
Fax depuis l'Etranger : +33 1 44 51 16 93

TABLEAUX DES MONTANTS DES GARANTIES (CONDITIONS SPECIALES)

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum / personne
Annulation ou modification de voyage	
<ul style="list-style-type: none">• Décès, accident corporel grave, maladie grave, hospitalisation du client ou d'un membre de sa famille• Décès, hospitalisation >48 heures des oncles, tantes, neveux et nièces• Etat de grossesse non connu à la souscription du contrat et contre indiquant la nature du séjour réservé• Complications de grossesse médicales• Hospitalisation de plus de 3 jours consécutifs entraînée par une maladie psychique• Contre indications et suites de vaccination• Licenciement économique du client ou de son conjoint• Obtention d'emploi• Mutation professionnelle• Convocations administratives• Convocation à un examen de rattrapage• Refus de visa touristique• Dommages matériels graves au domicile ou aux locaux professionnels	<ul style="list-style-type: none">• 6 000 € maximum / personne et 30 000 € maximum / événement
↳ Franchise	• 15 € / personne

<ul style="list-style-type: none"> • Vol au domicile ou dans les locaux professionnels • Dommages graves au véhicule ↳ <i>Franchise</i> • Modification, suppression de congés payés • Vol de papiers d'identité et/ou titre de transport ↳ <i>Franchise</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • 15 € / personne • 20 % du montant de l'indemnisation avec un minimum de 75 € / personne et un maximum de 150 € / personne
Bagages	
<ul style="list-style-type: none"> • Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport • Dont objets de valeur ↳ <i>Franchise</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • 800 € maximum / personne • 50 % du capital assuré • 30 € / dossier
Interruption de voyage	
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'interruption de voyage suite à : <ul style="list-style-type: none"> • Hospitalisation ou décès d'un proche • Sinistre au domicile • Voyage de compensation suite au rapatriement médical de l'assuré 	<ul style="list-style-type: none"> • Prorata temporis (hors transport) avec un maximum de 6 000 € / personne et 30 000 € / événement • Prix d'achat initial du voyage assuré
Responsabilité civile	
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels et matériels confondus ↳ <i>Franchise</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • 500 000 € TTC / personne • 75 € / sinistre (sauf corporel)
Individuelle accident	
<ul style="list-style-type: none"> • Capital décès accidentel • Capital infirmité permanente accidentelle • Maximum / événement 	<ul style="list-style-type: none"> • 4 000 € maximum / personne • 4 000 € maximum / personne • 150 000 €
Assistance rapatriement	
<ul style="list-style-type: none"> • Transport / rapatriement • Présence hospitalisation • Prolongation de séjour • Retour des accompagnants et prise en charge des frais de séjour • Retour des enfants mineurs bénéficiaires et hébergement de l'accompagnant • Retour anticipé • Chauffeur de remplacement • Rapatriement du corps en cas de décès • Prise en charge des frais de cercueil • Assistance juridique à l'Etranger • Avance de la caution pénale à l'Etranger • Frais de recherche et secours (y compris frais de secours sur piste) • Assistance en cas de vol ou perte des papiers d'identité • Transmission de messages urgents • Envoi de médicaments 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais réels • Billet aller-retour + 80 € / nuit (10 nuits maximum) • 80 € / nuit (10 nuits maximum) • Billet retour • Billet aller-retour + 80 € / nuit (4 nuits maximum) • Billet retour • Salaire chauffeur • Frais réels • 2 500 € / personne • 5 000 € / personne • 10 000 € / personne • 3 000 € / personne et 15 000 € / événement • Frais d'expédition

